

Thème : L'audition de l'enfant devant le JAF

Date : Lundi 30 septembre 2024 de 9h30 à 12h30

Lieu : Châteauroux

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Comprendre la psychologie de l'enfant
- Connaître les éléments procéduraux
- Repérer les objectifs de l'audition de l'enfant

Méthodes mobilisées :

Programme :

- approche psychologique au travers des droits de l'enfant et de la complexité du recueil de sa parole
- approche procédurale (information de l'enfant, demande d'audition, déroulement de l'audition, conséquences de l'audition)

Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive / Conseils pratiques

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante:

Madame Christine DABANSENS, Vice-Présidente au Tribunal Judiciaire de BLOIS

Informations importantes :

• Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

• Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85 € la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.